



le travail

du permanent

VOL. 3 NO 28

DOCUMENTATION

4 AOÛT 1967

Le COEQ propose une réforme de l'appareil de planification

ECONOMIE-1-p

Le 15 février dernier, le Conseil d'Orientation Economique du Québec, sur lequel siège Robert Sauvé, secrétaire-général, remettait son rapport annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 1966. Dans un chapitre particulier, le Conseil aborde les "Nouvelles structures de planification". Nous publions ci-dessous un extrait de ce chapitre concernant la "Réforme de l'appareil de planification".

Au sein du Conseil d'orientation économique, parmi la multitude des conclusions auxquelles les réflexions des deux dernières années ont conduit il en est une que l'analyse du rapport du B.A.E.Q. a permis de vérifier: c'est la nécessité de procéder à des réformes de l'appareil gouvernemental de planification.

Déjà, en 1964, le Conseil avait présenté au Premier ministre un rapport énumérant les obstacles à la planification véritable du développement.

Un des points mentionnés alors est apparu d'une importance primordiale et a donné lieu, en septembre 1966, à une recommandation que le Gouvernement a acceptée en principe et qui est à l'origine d'une prochaine révision des lois régissant l'appareil de planification de l'Etat.

Le sens de la réforme envisagée vient de l'ambiguïté même du statut

du Conseil dont on avait voulu faire, lors de sa fondation en 1961, un organisme mi-représentatif, puisqu'il était composé de personnes venant de tous les horizons et engagés dans une forme d'action quelconque, et un organisme mi-planificateur, puisqu'il était chargé (d'élaborer le plan d'aménagement économique du Québec).

C'est donc à la fois une mission de planification et une mission de consultation que l'on confiait au Conseil d'orientation économique. Au cours de sa brève histoire, celui-ci, dans son programme de travail, a mis l'accent alternativement sur l'un ou l'autre aspect de son mandat. Mais ni la fonction consultative ni la fonction planificatrice n'ont été remplies d'une façon vraiment satisfaisante et, la dernière, encore moins que la première.

Il apparaît maintenant de plus en plus évident, après quelques années d'expérience, qu'on peut difficilement confier au même organisme non entièrement intégré aux structures gouvernementales le soin de préparer, pour le compte de l'Etat, (son) plan de développement économique et social et d'assumer en même temps le rôle de porte-parole des corps socio-économiques.

Ainsi, *vu du public, le Conseil peut sembler trop intégré à l'Etat, puisque ses délibérations se font à huis clos et que ses recommandations sont tenues pour confidentielles. Chargé de l'initiative en matière de planification, le Conseil ne peut dès lors assumer comme il le voudrait sa fonction consultative, qui l'amènerait normalement à se tourner davantage vers les corps socio-économiques pour leur demander leur avis.*

A l'inverse, vu du Gouvernement, le Conseil serait au contraire trop étranger au processus d'élaboration des politiques gouvernementales et le Gouvernement hésitera toujours à confier à des chefs syndicalistes, à des hommes d'affaires engagés dans l'action à des personnes reliées de très près à des groupes d'intérêts particuliers, le soin d'assumer une fonction aussi fondamentale que celle de la planification du développement économique.

Le temps était venu, semble-t-il, de modifier le statut du Conseil d'orientation économique pour en faire vraiment un organisme consultatif et de créer, par ailleurs, un véritable organisme de planification qui s'intégrerait aux structures gouvernementales. Le Conseil a proposé, par la même occasion, un ensemble de structures pour tenir compte de l'évo-



lution de l'idée de planification dans notre milieu.

Les modifications proposées ne visent que les organismes destinés à favoriser une planification globale de l'action gouvernementale, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, la nécessité de compléter ces structures par d'autres susceptibles de favoriser une politique de développement régional.

Voici sur quels principes la recommandation du Conseil s'appuyait:

- 1° La planification du développement économique et social est essentiellement une fonction de l'Etat. L'organisme qui en est chargé doit donc être entièrement du ressort de ce dernier.
- 2° L'organisme chargé de la planification n'assume pas lui-même toutes les tâches exigées par la préparation d'un plan. Il doit de toute nécessité solliciter la collaboration des divers ministères où s'élabore initialement la planification.
- 3° L'élaboration du Plan doit se faire en consultation avec les principaux corps intermédiaires. Autrement, on risque que la mise à exécution du Plan ne se heurte à la résistance des agents économiques du secteur privé.
- 4° La consultation des agents de la vie économique, pour donner des résultats satisfaisants, doit s'effectuer à un double niveau et à deux stades différents du processus:
 - a) celui de l'élaboration même du Plan, s'exprimant alors essentiellement par un dialogue entre spécialistes et préposés à la recherche et à la programmation, tant du secteur public que du secteur privé. Il s'agit alors beaucoup plus de participation que de consultation;
 - b) celui des centres de décision au moment où ceux-ci mettent au point la version finale du Plan. Le dialogue se poursuit alors entre le Gouvernement, par le truchement de l'Office du plan, et les porte-parole des corps

socio-économiques, réunis dans un organisme consultatif.

5° La consultation en matière d'élaboration des politiques économiques, sociales et territoriales devrait passer entièrement par le truchement des organismes créés à cette fin sur une base globale et ne pas donner lieu à la création de comités *ad hoc* de rayonnement limité. Autrement, l'effet de synthèse du Plan serait considérablement amoindri.

6° Vu l'interdépendance des politiques économiques et sociales et de l'aménagement du territoire, il est indispensable que le même organisme soit responsable de ces divers aspects de la planification.

La réforme proposée par le Conseil distingue donc deux organismes principaux, indépendants l'un de l'autre mais travaillant en étroite collaboration: l'Office du plan et le Conseil de développement du Québec.

L'Office du plan est un organisme d'Etat, ne dépendant pas d'un ministère en particulier mais travaillant en étroite collaboration avec un comité spécial du Cabinet (Conseil du plan), chargé plus spécialement des questions de planification économique et sociale et d'aménagement du territoire.

D'après les directives du comité du Cabinet, l'Office prépare un plan de développement économique et social avec la collaboration et la participation de chaque ministère intéressé. La tâche essentielle de l'Office en est une d'initiative, de coordination des études, et de synthèse, les décisions reposant sur le Conseil du plan et, en définitive, sur le Cabinet lui-même.

Dans l'élaboration de son plan ou de ses programmes, l'Office doit solliciter la participation de deux types d'organismes. Du côté gouvernemental, un ou des comités interministériels sont chargés d'aider les responsables de l'Office à agencer les diverses politiques particulières en un plan général, à prévoir des

priorités d'action et à examiner la compatibilité du Plan avec l'action des autres agents économiques du secteur privé et du secteur public.

Du côté du secteur privé, la consultation des agents économiques s'effectue à deux niveaux: au niveau technique et spécialisé, par l'intermédiaire de comités techniques consultatifs. Ceux-ci sont appelés à participer, de concert avec les planificateurs, à l'élaboration même des politiques et des programmes.

Mais un autre type de consultation s'impose à un autre palier: celui des centres de décision. C'est par l'entremise du Conseil de développement du Québec que cette consultation s'effectuerait sur les grandes orientations de politique économique et sociale et d'aménagement du territoire, ainsi que sur les changements de structure rendus nécessaires par la planification.

Ce Conseil, d'ailleurs, dont la consultation en matière de planification ne constituerait que l'une des tâches, serait un organisme autonome, composé de représentants des principaux secteurs socio-économiques. Il pourrait être saisi par l'Office de certaines propositions gouvernementales mais il pourrait aussi, de sa propre initiative, alerter le Gouvernement, par l'intermédiaire de l'Office, sur ce qu'il croit être les problèmes majeurs. C'est le principal canal par lequel les corps socio-économiques feraient entendre leur voix au Gouvernement.

Comme il a été dit plus haut, la réforme proposée par le Conseil d'orientation économique a été acceptée en principe par le Conseil des ministres. Il reste maintenant à établir les modalités juridiques qui permettront à celui-ci d'instituer, à la place d'un seul organisme au rôle assez ambigu, deux corps distincts, l'un assumant la fonction de planification, l'autre, la fonction de consultation et de participation. Le Conseil est assuré que cette réforme garantira un nouveau départ à la planification au Québec.

Au Québec, en dix ans, il faudra créer 570,000 nouveaux emplois

La main-d'oeuvre dans la province de Québec devrait s'accroître d'un peu moins de 250 mille personnes de 1966 à 1971 et de plus de 275 mille de 1971 à 1976. (Voir tableau au verso). Cela revient à dire que pour connaître le plein emploi en 1976 (plein emploi, c'est-à-dire environ 3% de chômage) il faudra créer au Québec durant la prochaine décennie, 1966-76, plus de 570 mille nouveaux emplois.

Notons que d'ici 1976, la composition de la main-d'oeuvre subira quelques transformations. La répercussion sur le marché du travail de la forte poussée des naissances des années d'après-guerre a été atténuée par la tendance chez les jeunes à poursuivre leurs études. Cette tendance a simplement retardé l'échéance et le nombre de travailleurs masculins de 25 à 44 ans augmentera de 13.7% de 1971 à 1976 comparativement à des augmentations de 9% de 1966 à 1971 et de 4.3% de 1961 à 1966.

Nous pouvons aussi observer une croissance rapide du taux de participation des femmes au travail. En 1976 il est à prévoir qu'environ trois femmes mariées sur dix feront partie du groupe des travailleurs. Ce taux demeurera toutefois nettement inférieur au taux que connaissent les Etats-Unis.

GROUPES D'AGE

Hommes de 15 à 24 ans

Depuis 1945 le taux de participation de ce groupe a diminué sensiblement en raison de la plus longue fréquentation scolaire. De 1951 à 1961, la baisse en pourcentage a été d'environ 20 points. Il est à prévoir que ce fléchissement dans la province de Québec se maintiendra pendant plusieurs années car le taux de participation de ce groupe est encore nettement supérieur à celui du Canada.

Notons que le taux de participation des hommes de 15 à 24 ans est fortement influencé par la répartition de l'âge au sein du groupe. Très peu d'adolescents travaillent à l'âge de 15, 16 ou 17 ans alors que la grande majorité des jeunes gens de 20 à 24 ans sont sur le marché du travail.

Hommes de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans

Ces deux derniers groupes sont sensiblement très stables. Nous avons quand même observé, entre 1951 et 1961, une très légère diminution du taux de participation de ces groupes. La diminution peut s'expliquer d'une part par une faible augmentation des personnes de 25 à 30 ans, poursuivant des études post-graduées et d'autre part par la tendance des hommes entre 50 et 64 ans à prendre leur retraite prématurément.

Hommes de 65 ans et plus

Au cours de la période observée (1951 à 1961) le taux de participation de ce groupe a diminué de façon marquée. De plus en plus les travailleurs prennent leur retraite à un âge avancé.

Il semble exister une corrélation directe entre le taux de chômage ou le peu de dynamisme d'une région et le faible taux de participation des hommes de 65 ans et plus. Dans la région Gaspésie Rive-Sud, de 1951 à 1961, le taux de participation de ce groupe a diminué annuellement de près de 5% alors que la baisse dépassait à peine 2% dans la région métropolitaine de Montréal.

Il est à prévoir que la mise en opération du Régime de Rentes de même que l'augmentation des pensions de vieillesse amèneront un nombre de plus en plus grand de travailleurs à prendre leur retraite à 65 ans.

Femmes de 15 à 24 ans

Il est difficile de prévoir exactement de quelle façon évoluera le taux de participation de ce groupe. De 1951 à 1961, ce taux a évolué différemment d'une région à l'autre. Dans les régions "Gaspésie Rive-Sud", "Saguenay Lac St-Jean", "Québec", et "Côte-Nord Nouveau-Québec", les taux de participation de ce groupe ont augmenté sensiblement. Les jeunes filles, pouvant facilement trouver un emploi surtout dans le secteur des services, qui augmente de façon phénoménale, ne restent plus à la maison et cela même en milieu rural.

Par contre durant la même période, nous pouvons constater une diminution en pourcentage de la proportion de la main-d'oeuvre féminine de 15 à 24 ans dans les régions suivantes: Montréal, Montréal Métropolitain et Trois-Rivières. Cette baisse est due surtout à la prolongation des études.

Il est bien certain que la répartition de l'âge au sein du groupe a une influence marquée sur le taux de participation de tout le groupe.

Femmes de 25 à 44 ans

Le taux de participation de ce groupe a augmenté très nettement de 1951 à 1961, il est à prévoir que cette tendance se maintiendra dans les années à venir par suite de l'accroissement du nombre de femmes mariées sur le marché du travail. Ces femmes se dirigent en grande majorité vers le secteur tertiaire, qui connaît une expansion très rapide.

Plusieurs facteurs contribuent à la plus grande participation des femmes au travail: plus grande instruction des femmes, possibilités d'un gain additionnel pour la famille, désir de participer au développement et au progrès de la société, besoin de sortir du foyer et besoin de rencontrer et de dialoguer avec d'autres personnes, etc. . .

Femmes de 45 à 64 ans

La participation au travail des femmes de 45 à 64 ans a crû très rapidement de 1951 à 1961. Toutefois le taux de participation de ce groupe dans la province de Québec est encore nettement inférieur au taux canadien et américain. Il est donc très probable que la tendance à la hausse se maintiendra encore plusieurs années.

(Suite à la page 7)

PRÉVISIONS DE LA MAIN-D'OEUVRE AU QUÉBEC PAR ÂGE ET PAR SEXE, 1961 - 1976

<u>Groupes d'âge</u>		<u>1961</u> (Recensement)	<u>1966</u>	<u>1971</u>	<u>1976</u>
15 - 24	Total	421,554	487,012	550,598	602,875
	H	240,067	264,978	292,466	316,013
	F	181,487	222,034	258,132	286,862
25 - 44	Total	828,210	881,215	967,024	1,100,898
	H	645,463	673,425	734,190	834,891
	F	182,747	207,790	232,834	266,007
45 - 64	Total	467,035	546,143	636,079	715,828
	H	364,307	405,386	458,441	508,592
	F	102,728	140,757	177,638	207,236
65 et plus	Total	51,320	54,963	62,020	72,554
	H	39,588	39,477	42,683	48,714
	F	11,732	15,486	19,337	23,840
<u>Total</u>	Total	1,768,119	1,969,333	2,215,721	2,492,155
	H	1,289,425	1,383,266	1,527,780	1,708,210
	F	478,694	586,067	687,941	783,945

Travail du Permanent - Janvier à Juillet 1967

Sommaire de la section "documentation"

<u>CHAPITRES</u>	<u>CODE</u>	<u>TITRES</u>
ECONOMIE	1 - c	L'indice des prix à la consommation.
	2 - c	Les composantes de l'indice des prix à la consommation.
	1 - cdp	La Caisse de Dépôt et Placement a remis son rapport annuel.
	1 - i	Ce que donne une politique d'investissements.
	1 - q	Une image de l'économie du Québec.
EDUCATION	1 - e	Les fameuses directives du 14 octobre.
	2 - e	Le Bill 25 risque de tuer la réforme scolaire.
	3 - e	Texte intégral du Bill 25.
	1 - i	La CSN doit consacrer ses énergies à empêcher le parlement de voter le Bill 21 dans sa forme actuelle.
	nil	Le jugement du juge Dorion condamnant le SPEQ et 12 de ses dirigeants.
MAIN-D'OEUVRE	1 - c	Les conditions de travail et de salaires dans l'industrie de la construction.
	1 - e	Distribution de l'emploi par secteurs économiques dans 18 pays.
	2 - e	La situation de l'emploi au Canada.
	3 - e	La composition de la main-d'oeuvre au Québec.
	1 - f	Quelques données sur la femme au travail au Canada.
	2 - f	Le travail de nuit et les congés de maternité.
NEGOCIATIONS	1 - b	Dans le cas d'un régime de boni.
	1 - m	Le genre de questions auxquelles il faudrait répondre avant de se lancer en négociations.
	1 - p	Le nouveau régime de retraite des employés de la CTM.
	1 - r	Une opinion légale au sujet de l'article 21 du Code et des réouvertures de conventions.
	1 - s	Taux horaires de salaires.
	2 - s	Salaires horaires au Canada.
	3 - s	Traitements et salaires moyens par groupe industriel au Québec.
	CRT	1 - a36
1 - s		Les vendeurs d'autos: des salariés au sens du Code.
ARBITRAGES	1 - t	Le travail à forfait.
	2 - t	Pâtes et papiers: le travail continu.

Travail du Permanent - Janvier à Juillet 1967

Sommaire de la section "information"

VOL. 3 NO 1 — 27 JANVIER 1967

- Titres:** — Un nouveau journal à trois éditions.
— Sommaire des articles parus en 1966.
— Positions de la CSN: la gratuité scolaire.
— La partie de hockey des permanents (photos).

VOL. 3 NO 3 — 10 FEVRIER 1967

- Titres:** — Le crédit à la consommation: pour mettre un frein aux abus et au vol "légal".
— Les positions de la CSN: la grève des enseignants.
— Une enquête sur la justice au Québec.
— J. R. Théberge vs l'ALCAN.
— Les bureaux de la CSN seront fermés ... (dates).
— La grève du gaz est réglée.
— Livres à lire.
— Les grèves en cours.

VOL. 3 NO 5 — 24 FEVRIER 1967

- Titres:** — Pour combattre le Bill 25: les comités politiques.
— 905 nouveaux membres.
— Livres à lire.
— A nos demandes, le ministre répond... (accidents du travail).
— Dans le cas de congédiement pour activités syndicales (règlements).
— Les règlements du Fonds de Défense.
— Les employés poursuivent les patrons (Imprimerie commerciale, Sherbrooke).

VOL. 3 NO 7 — 10 MARS 1967

- Titres:** — Pour les fonctionnaires municipaux de Montréal: une convention unique au Canada.
— Les comités d'action politique sont maintenant lancés.
— La Chambre des Notaires: un examen de conscience, enfin!
— Mémoires en préparation.
— Enquête demandée sur les unions américaines au Canada.
— Le rapport Parent (copies à vendre).
— Il ne faut pas manquer de lire: les syndicats et la politique.

VOL. 3 NO 9 — 24 MARS 1967

- Titres:** — La CSN a présenté un mémoire sur le Bill 21 devant le comité parlementaire sur l'éducation.
— Le regroupement des bureaux d'assurance-chômage au Québec d'ici 1969.

- Les grandes centrales syndicales françaises repensent leur action.
- Positions de la CSN: La vérité sur le budget provincial.
- Demandes d'accréditation.

VOL. 3 NO 11 — 7 AVRIL 1967

- Titres:** — La CEC recommande la création de comités mixtes d'entreprises
— Dont le but serait...
— 28 millions d'emplois disparaîtront.
— Dans le domaine de l'éducation des adultes au Québec (nouvelles).
— Les unions américaines font des profits avec leurs locaux canadiens.
— Ce qui s'est passé à Toronto.

VOL. 3 NO 13 — 21 AVRIL 1967

- Titres:** — Deux excellentes conventions à Ville d'Anjou.
— SPEQ condamné.
— Les régions "désignées" par le fédéral.
— Le taux des taxes per capita, à part la CSN et le FDP.
— Un syndicat chez les sourds-muets.
— Encore devant le CCRO... (affaire Radio-Canada).
— Un comité pour scruter l'administration de la justice.
— Les plombiers de la Vickers à la CSN.
— La CSN les a défendues à ses frais (Maple Leaf, griefs).
— Amendements suggérés au Code du Travail.
— Consumers Glass: convention réouverte sur les salaires, sans extension.

VOL. 3 NO 15 — 5 MAI 1967

- Titres:** — Le rapport Rameau n'est pas entièrement satisfaisant pour nous.
— Qu'est-ce que le congé-éducation?
— Pourquoi le syndicat des fonctionnaires provinciaux a des problèmes très grands.
— Errata: correction concernant les per capita.
— Les Métallos réclament un fonds minier.
— Fusion des Métallos et des Mine-Mill.
— Nouvelles "zones désignées".

VOL. 3 NO 17 — 19 MAI 1967

- Titres:** — Pour mettre fin à la loi de la jungle dans la construction.
— Les comités politiques ont porté fruit.
— Les bûcherons, membres de l'UCC,



- veulent s'affilier à la CSN.
- Le syndicalisme de cadres existe au Québec.
- Nouvelles nominations.
- Les employés de Fry-Cadbury sont en grève.
- Nous devons poursuivre notre lutte contre le CCRO.
- 149,000 chômeurs au Québec en mars; augmentation du chômage féminin.

VOL. 3 NO 19 — 2 JUIN 1967

- Titres:** — Baie-Comeau: grève à la CBA.
- Nouvelles conventions pour les employés des chantiers maritimes.
 - Un autre avis légal à ajouter au dossier des réouvertures de contrats.
 - Y aura-t-il un nouveau vote chez Cleyn & Tinker?
 - \$32 d'augmentation aux policiers de Granby.
 - Est-il possible d'être syndicaliste et président d'une commission scolaire?
 - Le SPE opte pour la négociation provinciale.
 - 860 nouveaux membres.
 - Neuf grèves en cours.

VOL. 3 NO 21 — 16 JUIN 1967

- Titres:** — Le Bill 21 a été amendé: le ministre a répondu à nos demandes.
- Conflits réglés.
 - L'espoir de la Gaspésie: le plan du BAEQ.
 - La requête de collingwood a été rejetée.
 - La Fraternité des Pâtes et papiers (CTC) s'est fixé des objectifs de négociations.

- Des documents nécessaires aux négociateurs (services publics).
- Les fonctionnaires manifestent.

VOL. 3 NO 23 — 30 JUIN 1967

- Titres:** — Le règlement de deux grèves dans le secteur du bâtiment et du bois (Sorel et Maki Corporation).
- Nouveau vote (Cleyn & Tinker).
 - Le bien-être social et la prochaine décennie (1ère partie): l'avenir dépasse l'entendement.
 - Un livre à lire: La Lutte des classes, de Robert Aron.

VOL. 3 NO 25 — 14 JUILLET 1967

- Titres:** — L'UCC veut se construire une usine de pâte et papier.
- Nouvelle convention dans le bâtiment à Drummondville.
 - Le bien-être social et la prochaine décennie (2ème partie): assurer à tout citoyen un revenu annuel garanti.
 - Accuser la CSN d'être une mafia, c'est d'intérêt public!

VOL. 3 NO 27 — 28 JUILLET 1967

- Titres:** — L'Organisation Internationale du Travail est décevante — Marcel Pepin.
- La Gulf Pulp est fermée.
 - Le CCRO est en fait contrôlé par les unions américaines — Robert Sauvé.
 - Le syndicalisme au Québec... un exemple.
 - Education: le Secondaire V, l'an prochain.
 - Livre à lire: L'autogestion en Yougoslavie.
 - Les structures, la FTQ et le CTC.

Au Québec, en dix...

(Suite de la page 3)

Non seulement plusieurs femmes conservent leur emploi après leur mariage, mais plusieurs femmes mariées retournent sur le marché du travail après avoir élevé leur famille.

Femmes de 65 ans et plus

Il y a lieu de prévoir une légère augmentation du taux de participation de ce groupe. Dû principalement à la tendance observée dans les deux groupes précédents. L'habitude étant prise pour les femmes de travailler à l'extérieur du foyer, plusieurs d'entre elles garderont leur emploi même après avoir atteint l'âge de 65 ans.

Informations tirées de: Prévisions de la population, 1966-1981.

Prévisions de la main-d'oeuvre, 1966-1976; publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce, Division de la Démographie, Bureau de la Statistique du Québec, 1966.

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.